



Euroregió Pirineus Mediterrània
Eurorégion Pyrénées-Méditerranée
Erorregión Pirineos Mediterráneo

TOURISME EURORÉGION 2019

APPEL À CANDIDATURE À LA 2^{ème} ÉDITION DU PRIX DE L'INNOVATION TOURISTIQUE

Les institutions membres de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée souhaitent valoriser la création d'entreprise et l'esprit d'initiative en matière de tourisme et d'innovation. Le présent appel à candidature, piloté par le l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée (EPM), vise à encourager les coopérations et l'émergence de projets novateurs pour le territoire eurorégional, mais aussi à aider des projets plus locaux à acquérir une dimension et une projection européennes.

Cet appel à candidature est dans la ligne de la Feuille de route 2018-2020 de l'Eurorégion, en particulier la priorité de développer la coopération entre les centres de recherche, les PME et clusters de son territoire.

Le présent document concerne la 2^{ème} édition du « PRIX DE L'INNOVATION TOURISTIQUE».

OBJECTIFS

Le présent concours a pour objectifs :

- Récompenser les startups/jeunes entreprises du secteur du tourisme avec un volet innovation qui ont un modèle économique permettant un développement sur les territoires composants l'Eurorégion, il existe sur les 3 territoires des « pépites » en innovation touristique qui méritent d'être valorisées au niveau eurorégional.
- Mettre en relation des professionnels du secteur du tourisme avec des jeunes entreprises pouvant proposer une offre de services ou produits améliorant leur compétitivité.

- Créer un lien entre les jeunes entreprises des 3 territoires et répondre mutuellement aux attentes et besoins des clients. L'idée est de lancer un appel à candidature ouvert aux 3 Régions en collaboration avec les membres de la commission tourisme pour la pré-sélection des jeunes entreprises.

ELIGIBILITE DES CANDIDATURES

Sont éligibles les opérateurs touristiques issus de **Catalogne**, des **Iles Baléares** et d'**Occitanie**.

Une structure issue d'un autre territoire peut être membre associé du projet, mais ne pourra pas recevoir de financement de l'EPM.

Conditions obligatoires:

- Etre immatriculé et inscrit au registre du commerce dans une des 3 Régions membres de l'Eurorégion.
- Etre du secteur du tourisme ou être lié au tourisme.
- Justifier d'un chiffre d'affaire, bilan et compte de résultat.
- Respecter le régime des aides d'Etat et en particulier le Règlement des De Minimis.

Candidatures inéligibles:

- Entreprises non présentes sur le territoire Eurorégional.
- Entreprises avec une activité à vocation non touristique.

2

CHAMPS D'ACTION

Toute entreprise implantée sur le territoire de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée. Le concours est ouvert à toute entreprise du secteur du tourisme comportant une innovation technologique, sociale, managériale ou du domaine des services à la clientèle.

Les entreprises doivent également avoir une vocation à l'international qui sera appuyée et soutenue par les membres de l'Eurorégion.

TYPES D'ACTIVITÉS

Activités touristiques revêtant un caractère innovant et pouvant être développées sur les territoires Eurorégionaux.

DESTINATAIRES

- Toute entreprise en lien avec le secteur du tourisme de droit privé domiciliée dans l'une des régions membres de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (Occitanie, Catalogne, Iles Baléares).
- Personnes morales privées ayant leur siège sur le territoire eurorégional.
- Chaque candidat ne peut présenter qu'une seule candidature.

- Les lauréats du concours des éditions précédentes peuvent présenter un nouveau projet.

JURY

Le jury est composé de:

- 3 membres de la région Occitanie,
- 3 membres de la région de Catalogne
- 3 membres de la région des Iles Baléares
- Le Directeur de l'EPM ou une personne déléguée

La composition de ce jury doit respecter une répartition équilibrée entre femmes et hommes. Les membres du jury devront respecter une charte déontologie et de confidentialité.

Les décisions du Jury qui seront adoptées à la majorité simple seront irrévocables. Les délibérations seront secrètes, ainsi que le verdict. Le nom des gagnants sera rendu public durant la remise des Prix.

Les résultats du concours seront publiés sur le site internet de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée www.euroregio.eu

Pour chaque catégorie de Prix, le Jury proposera un projet vainqueur et un projet finaliste, de manière à ce que si le vainqueur ne peut accéder à son prix pour une quelconque raison, le finaliste puisse le remplacer. Si ce dernier renonce également au Prix, le prix est déclarée désert.

Pour l'évaluation de chaque candidature, le jury aura pour critères ceux établi sur une grille d'évaluation spécifique pour ce prix.

3

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les candidatures sont évaluées selon les critères suivants:

- 1) Intensité de l'innovation** (25 points): Caractéristiques de l'innovation.
- 2) Retombées économiques Eurorégionales** (25 points): impact potentiel du point de vue économique ; impact auprès du public ; impact sur les professionnels eurorégionaux.
- 3) Prise en compte du développement sociétal et environnemental de l'innovation** (25 points): Impacts sur l'environnement, impacts sur le développement sociétal grâce à l'innovation.
- 4) Capacité d'entreprendre des porteurs de projets** (20 points): qualité de l'organisation solidité et équilibre au sein de l'entreprise, capacité à embaucher et capacité de développement à l'international.
- 5) Financement de l'innovation** (15 points): mode de financement de l'innovation, risque financier.

ENGAGEMENTS DES CANDIDATS ET LAUREATS

Les candidats au concours s'engagent à répondre à toute demande d'information de la part de l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée.

Les candidats ayant répondu à l'appel s'engagent à participer au Campus de l'Innovation Touristique qui aura lieu à Cap d'Adge (França), le **10/11 décembre 2019**. L'Eurorégion Pyrénées Méditerranée s'engage à prendre en charge les déplacements des candidats.

Les candidats sont seuls et entièrement responsables du contenu de leurs projets. Ils s'engagent à n'utiliser aucun élément de nature à porter atteinte aux droits de propriété d'un tiers et, le cas échéant, déclarent avoir obtenu au préalable toute autorisation nécessaire de tout tiers qui pourrait revendiquer un quelconque droit sur le projet ou la technologie mise en œuvre dans le cadre de celui-ci.

Les personnes qui ont choisi le prix autorisent également la Direction Générale de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée à publier son image sur des photographies et des vidéos réalisées lors de la cérémonie. Les images peuvent être diffusées gratuitement par n'importe quel moyen de communication habituel (télévision, presse écrite, Internet ou par des moyens extérieurs), dans le but de diffuser les activités de promotion de l'innovation touristique qui anime l'Eurorégion.

Tout candidat reconnaît avoir pris connaissance du présent document et en accepter les dispositions.

INADMISSIBILITE

Le non-respect des exigences non modifiables ou du délai de soumission entraîne l'irrecevabilité de la demande.

CALENDRIER/DATES DU CONCOURS

Lancement du concours : **01/10/2019**

Date limite réception des candidatures : **18/11/2019**

Jury de sélection des 3 entreprises gagnantes: **25/11/2019**

Participation de tous les candidats ayant répondu à l'appel au Campus de l'innovation touristique: **10-11/12/2019**

LES PRIX

Prix Eurorégional (premier prix)

- Aide financière de 7.000€.
- Entrées au Salon 4 Years From Now (le salon des starts-ups le plus important d'Espagne).
- Participation au Campus de l'Innovation Touristique à Cap d'Adge le 10/11 de décembre 2019 (frais de déplacement couvert par EPM).
- Communication, promotion dans les médias et dans les réseaux sociaux de l'Eurorégion.

- Support au gagnant (coaching, visites aux entreprises exemplaires de bonnes pratiques), dans son développement Eurorégional, offert par les membres de l'Eurorégion.

Prix du Jury (deuxième prix)

- Aide financière de 5.000€.
- Entrées au Salon 4 Years From Now (le salon des start-ups le plus important d'Espagne).
- Participation au Campus de l'Innovation Touristique à Cap d'Adge le 10/11 de décembre 2019 (frais de déplacement couvert par EPM).
- Communication, promotion dans les médias et dans les réseaux sociaux de l'Eurorégion.
- Support au gagnant (coaching, visites aux entreprises exemplaires de bonnes pratiques), dans son développement Eurorégional, offert par les membres de l'Eurorégion.

Prix Coup de Cœur (troisième prix)

- Aide financière de 3.000€
- Participation au Campus de l'Innovation Touristique à Cap d'Adge le 10/11 de décembre 2019 (frais de déplacement couvert par EPM).
- Communication, promotion dans les médias et dans les réseaux sociaux de l'Eurorégion.
- Support au gagnant (coaching, visites aux entreprises exemplaires de bonnes pratiques), dans son développement Eurorégional, offert par les membres de l'Eurorégion.

5

L'EPM ne sera pas tenu d'octroyer le prix à un lauréat si celui-ci ne remplit pas les conditions d'éligibilité prévues.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit présenter une description détaillée de l'entreprise de l'innovation, des projets de développement à l'international, des porteurs de projets et plan de financement; conformément au plan indicatif du dossier de candidature (Annexe 1)

Pour chaque projet, envoyer **un seul formulaire de candidature** : « QUESTIONNAIRE – II PRIX DE L'INNOVATION TOURISTIQUE » (Annexe 1)

Le dossier de candidature est téléchargeable: <http://www.euroregio.eu>

Le dossier de candidature doit être rempli dans une langue au choix (version française, catalane ou castillane).

Documents obligatoires à nous faire parvenir:

- 1) Formulaire de candidature**
- 2) Statuts de l'entreprise avec lieu d'implantation**
- 3) Relevé d'identité bancaire (RIB-IBAN)**

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données et par laquelle la directive 95/46 / CE (règlement général de la protection des données) est abrogée, les données à caractère personnel des candidats doivent être traitées afin de gérer et de traiter l'appel de prix qui régit Ce document est conforme aux principes de sécurité et de confidentialité établis par la réglementation sur la protection des données.

Le but de recueillir des données à caractère personnel incluses dans le cadre de la candidature au concours/prix de l'innovation touristique est la gestion de l'ensemble du processus de gestion et d'attribution du prix. En particulier, les données personnelles seront utilisées pour la gestion du concours et de ses résultats, pour l'évaluation et la sélection des candidats, pour la gestion des relations avec les candidats et les lauréats, pour la promotion du concours et l'évaluation de l'impact du concours, accompagnement des gagnants. Son traitement informatique sera effectué sous la responsabilité de l'EPM.

Ces données seront conservées conformément aux durées de prescription légales et réglementaires françaises et européennes.

Les candidats consentent à ces conditions d'utilisation des données à caractère personnel en son nom et au nom des personnes dot ils saisissent les données à caractère personnel dans le dossier de candidature. Ils garantissent à l'Eurorégion Pyrénées Méditerranée, d'avoir obtenu l'accord des autres personnes dont il saisit des données à caractère personnel dans le dossier de candidature.

6

DATE LIMITE DE DEPOT DE CANDIDATURES

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **18 novembre 2019 à 12:00 h (midi)**, heure français métropolitaine (PARIS UTC/GMT +2 heures).

Les dossiers n'ayant pas été présentés dans les délais ne seront pas pris en compte.

ENVOI DU DOSSIER

Le dossier de candidature doit être obligatoirement envoyé:

Par courriel :

courrier@euroregio-epm.eu

Pour toute autre information:

courrier@euroregio-epm.eu

ou le : 04 48 22 22 34

<http://www.euroregio.eu/>